

RÉUNION DU 7 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 31 mars 2014, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Etaient présents : M. NALIS Daniel, M. BEAUDET Jean Pierre, Mmes MULLER Catherine, GRIBOVALLE Géraldine, M. FRESSE Jean-Pierre, Mme PENET Jacqueline, M. NICAISE Jean-Louis, Mme ROEDERER Brigitte, M. BRUN Jean-Claude, Mme KISZEL Patricia, M. CHALLIER Hervé, Mme DEROUET Stéphanie, M. MAURICE Stéphane, Mme DESCHAMPS Claire, M. HORNEC Gary, M. SEPIERRE Maurice, Mme THIEBAUT Anne Marie.

Secrétaire de séance : M. FRESSE Jean-Pierre

M. le Maire fait distribuer le compte rendu de la réunion du 28 mars 2014 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

En préambule, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission reçue le 5 avril 2014 de Madame Laurence COLLINOT et Monsieur Michel VEDOVATI.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission des membres du Conseil Municipal est définitive dès sa réception par le Maire qui en informe immédiatement le représentant de l'État.

Les deux candidats suivants seront donc convoqués au prochain Conseil Municipal pour leur installation. Pour information, il s'agit de M. PICART Joël et Mme NILLY Martine.

Monsieur le Maire donne la parole à M. SEPIERRE qui lit le texte suivant rédigé par les deux personnes démissionnaires :

« Mesdames, Messieurs,

Les quatre premiers candidats de la liste « Guérard demain » ont été élus lors du scrutin du 23 mars. Nous en faisons partie.

En ce qui nous concerne, nous décidons de démissionner des fonctions de « conseillers municipaux » qui nous sont attribuées.

Nous désirons adresser nos plus vifs remerciements aux électeurs qui nous ont accordé toute leur confiance par leur suffrage, et, exprimer notre immense gratitude aux Guérardais et Guérardaises qui nous ont apporté leur soutien, et manifesté des signes d'amitié.

L'aventure se termine pour nous, mais nous souhaitons bonne route à la nouvelle municipalité. »

DÉLÉGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire indique au Conseil Municipal les délégations données aux adjoints par arrêté du Maire :

- M. BEAUDET Jean Pierre : travaux, urbanisme et environnement
- Mme MULLER Catherine : finances
- Mme GRIBOVALLE Géraldine : affaires scolaires et jeunesse
- M. FRESSE Jean-Pierre : affaires sociales, communication et information
- Mme PENET Jacqueline : animation, associations et culture

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, et avec effet immédiat, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Maire : 43 % de l'indice 1015
- Adjointes : 16,50 % de l'indice 1015

Article 2 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DIVERS ORGANISMES

Le Conseil Municipal procède à l'élection des représentants de la commune aux syndicats intercommunaux et divers organismes.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont désignés, à l'unanimité :

SYNDICAT D'EAU POTABLE DE CRÉCY-LA-CHAPELLE

- délégués titulaires : Jean Pierre BEAUDET – Hervé CHALLIER
- délégués suppléants : Catherine MULLER – Jean-Louis NICAISE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

- délégués titulaires : Jean Pierre BEAUDET – Jean-Claude BRUN
- délégué suppléant : Gary HORNEC

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S. DE FAREMOUTIERS

- délégués titulaires : Géraldine GRIBOVALLE – Claire DESCHAMPS
- délégués suppléants : Brigitte ROEDERER – Stéphane MAURICE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TÉLÉALARME ET TÉLÉSURVEILLANCE

- délégués titulaires : Jean-Pierre FRESSE – Catherine MULLER
- délégué suppléant : Jean-Claude BRUN

TRAMY

- délégués titulaires : Catherine MULLER – Stéphanie DEROUET
- délégués suppléants : Stéphane MAURICE – Gary HORNEC

CNAS

- délégué des élus : Jean-Pierre FRESSE

- déléguée des agents : Nathalie PIERRE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

M. le Maire précise que ces commissions pourront être complétées par des personnes es-qualifiées extérieures au Conseil Municipal et également par les deux nouveaux conseillers municipaux.

La constitution de la commission d'appel d'offres est à surseoir à un prochain conseil municipal.

Sont désignés, à l'unanimité :

COMMISSION JEUNESSE

- Géraldine GRIBOVALLE
- Jean-Claude BRUN
- Stéphanie DEROUET
- Claire DESCHAMPS
- Stéphane MAURICE
- Gary HORNEC

ANIMATION – ASSOCIATIONS

- Jacqueline PENET
- Stéphanie DEROUET
- Claire DESCHAMPS
- Hervé CHALLIER
- Stéphane MAURICE
- Brigitte ROEDERER

COMMUNICATION – INFORMATION

- Jean-Pierre FRESSE
- Géraldine GRIBOVALLE
- Jacqueline PENET
- Jean-Claude BRUN
- Stéphanie DEROUET
- Brigitte ROEDERER

FINANCES

- Catherine MULLER
- Jean Pierre BEAUDET
- Patricia KISZEL

CIMETIÈRE

- Catherine MULLER
- Jean-Pierre FRESSE
- Jean-Claude BRUN

LISTE ÉLECTORALE

- Jean-Pierre FRESSE
- Jacqueline PENET

SCOLAIRE

- Géraldine GRIBOVALLE
- Claire DESCHAMPS
- Brigitte ROEDERER

VOIRIE – BÂTIMENTS – TRAVAUX - SIGNALISATION

- Jean Pierre BEAUDET
- Jean-Claude BRUN
- Hervé CHALLIER
- Gary HORNEC
- Jean-Louis NICAISE

URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE – P.L.U.

- Jean Pierre BEAUDET
- Hervé CHALLIER
- Patricia KISZEL
- Jean-Louis NICAISE
- Anne Marie THIEBAUT

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, qu'il ne peut être inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

M. le Maire propose de fixer ce nombre à 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application de l'article R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 a décidé de fixer à cinq le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS ;

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Deux listes se présentent :

- 1 liste « Guérard à cœur » : Catherine MULLER, Jean-Pierre FRESSE, Géraldine GRIBOVALLE et Brigitte ROEDERER
- 1 liste « Guérard demain » : Anne Marie THIEBAUT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- nombre de suffrages exprimés : 17
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3,40

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Guérard à cœur	15	4	1,40	0
Guérard demain	2	0	2	1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

Liste « Guérard à cœur » : Mme MULLER Catherine, M. FRESSE Jean-Pierre, Mme GRIBOVALLE Géraldine, Mme ROEDERER Brigitte.

Liste « Guérard demain » : Mme THIEBAUT Anne Marie

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.